



FOIRE AUX QUESTIONS :

« Mais qu'est-ce donc que ce Purgatoire qui me fait peur ? » (1)

A l'inverse de tous ceux qui croient que les âmes se purifient après la mort au cours de réincarnations successives, les chrétiens croient depuis toujours que Dieu leur prépare, dans l'au-delà, la possibilité de se débarrasser totalement des liens qui les empêchent d'entrer définitivement dans la contemplation de sa gloire.

I – UNE VERITE DEFINIE PAR L'EGLISE

UNE CROYANCE TRES ANCIENNE

La doctrine de l'Eglise sur le purgatoire repose sur la pratique liturgique de l'Eglise qui, depuis ses origines, prie pour les défunts. Cette prière n'aurait aucun sens si les défunts se trouvaient déjà tous au paradis.

Le fondement biblique.

Cette pratique liturgique s'appuie elle-même sur un texte biblique. Dans le 2^{ème} livre des Maccabées, on raconte qu'après la victoire des troupes d'Israël contre l'armée de Gorgias (vers 164 av. J-C.), on découvrit sous la tunique des soldats juifs tombés sur le champ de bataille des amulettes dédiées aux idoles de Jamnia. « Il fut évident pour tous, dit le texte sacré, que cela avait été la cause de leur mort » (2 M 12, 40). Tous se mirent alors en prière pour demander que leur péché fût entièrement pardonné, et Judas Maccabée organisa une collecte dont le montant fut envoyé à Jérusalem pour qu'on y offrît « un sacrifice pour le péché. »

Ce faisant, poursuit le texte, « il agissait fort bien et noblement d'après le concept de la résurrection. Car, s'il n'avait pas espéré que les soldats tombés dussent ressusciter, il était superflu et sot de prier pour les morts. »

La fête des défunts

La journée de prière pour les défunts que l'Eglise célèbre chaque année le 2 novembre a été introduite dans la liturgie par saint Odilon (962-1048), un merveilleux abbé de Cluny qui, pendant la grande famine de 1016, fit distribuer toutes les provisions du couvent et vendit même des objets du culte afin de fournir du pain à la population. Au XIII^{ème} siècle, la fête fut étendue à l'Eglise universelle.

Le mot « purgatoire »

Le mot n'apparaît comme substantif qu'au XII^{ème} siècle, sans doute pour la première fois sous la plume de saint Bernard, mais l'adjectif « *purgatorius* » apparaît beaucoup plus tôt. Dans les œuvres de saint Augustin, on trouve les expressions suivantes : « *ignis purgatorius* », « *poenae purgatoriae* », « *loca purgatoria* ».

Dès le XIII^{ème} siècle, la conception du purgatoire comme lieu de purification après la mort est adoptée par tous les théologiens, mais ils savent qu'il ne s'agit pas à proprement parler d'un *lieu*, mais d'un *état*.

UN DOGME DEFINI AU CONCILE DE FLORENCE

Par réaction contre les dénégations des Orthodoxes à ce sujet, le Concile de Florence (1439) affirme pour la première fois comme une vérité de foi l'existence du purgatoire : « ceux qui sont morts dans l'amitié de Dieu avant d'avoir fait de dignes fruits de pénitence sont purifiés après leur mort *poenis purgatoriis* et bénéficient des suffrages des vivants ».

Le Concile Vatican II rappelle cette doctrine dans le §49 du chapitre 7 de la Constitution *Lumen Gentium* : dans l'attente de la venue glorieuse du Seigneur, « certains de ses disciples sont en pèlerinage sur terre, *d'autres sont purifiés après leur mort*, d'autres déjà glorifiés contemplant tel qu'il est, le Dieu en trois personnes. »

LA COMMUNION DES SAINTS

Les âmes du purgatoire peuvent prier pour nous, mais elles ne peuvent pas obtenir l'abrègement de leurs peines. Par contre, nous pouvons le leur procurer par nos prières, nos œuvres de pénitence et surtout par l'offrande du Saint Sacrifice de la messe. (à suivre)

Père Pierre Descouvemont